

CERTIFICAT D'INTEMPERIE

Vitesse maximale du vent instantané

Destinataire : Mairie du Bourget-du-Lac

Analyse pour : LE BOURGET-DU-LAC (n°INSEE : 73051) le lundi 1er Juillet 2019

DESCRIPTION DE LA SITUATION METEOROLOGIQUE

. lundi 1er Juillet 2019

. Ain (01) : Temps bien ensoleillé une grande partie de la matinée, puis avec l'effet diurne des cumulus se sont développés sur le Jura

Les premiers orages sont apparus vers 18h50 sur le nord ouest du département.

Ils ont ensuite envahi tout le département donnant de belles rafales et localement de la grêle.

Températures estivales sur le département notamment à Verzieu 35.1 degrés.

. Savoie (73) : Temps sec, ensoleillé et chaud, peu nuageux jusqu'en fin de journée. Passage d'un front orageux d'ouest en est en début de nuit, avec fortes averses et fortes rafales de vent.

MESURES DES STATIONS LES PLUS PROCHES

La vitesse maximale du vent instantané mesurée par les stations de Météo-France les plus représentatives de LE BOURGET-DU-LAC pour la période indiquée ci-dessus est la suivante :

. lundi 1er Juillet 2019

. à CHAMBERY-AIX (235m) : Ouest-Sud-Ouest, 122 km/h à 19h 11 UTC

. à MONT DU CHAT (1496m) : Ouest-Nord-Ouest, 128 km/h à 19h 12 UTC

. à LAC AIGUEBELETTE (375m) : Est-Nord-Est, 83 km/h à 20h 56 UTC

. à BELLEY (330m) : Ouest-Nord-Ouest, 86 km/h à 18h 56 UTC

COMMENTAIRE

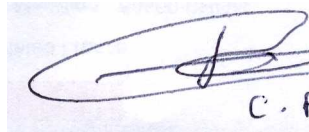
Compte-tenu de la situation météorologique et des valeurs enregistrées par les capteurs de Météo-France, il est très vraisemblable que la vitesse maximale du vent ait atteint 100 km/h sur la commune de LE BOURGET-DU-LAC le lundi 1er Juillet 2019.

Les relevés de vent sont valables au voisinage immédiat du site de mesures et ne peuvent être extrapolés qu'avec prudence. Des éléments locaux tels que la topographie ou la nature de l'environnement mais aussi certains événements météorologiques peuvent expliquer une forte variabilité du vent sur des distances proches. Les phénomènes orageux, en particulier, sont susceptibles d'engendrer sur des zones très localisées, de violentes rafales que seuls des indices ou témoignages recueillis sur place peuvent confirmer.

(Heure légale = heure UTC+1 en hiver, heure UTC+2 en été)

Certifié à BRON, le 04/07/2019

Pour le Chef du Centre Météorologique



C. F